

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de VAUCLUSE
Arrondissement de CARPENTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BÉDOIN

Séance du 24 octobre 2023

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Dont pouvoirs : 5

Date de la convocation : 20/10/2023

Date de publication : 27/10/2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt quatre octobre, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de BÉDOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECO, Mme Eliane BARNICAUD, Mme Dominique SOUMILLE, Mme Cécile PAULIN, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Carole PERRIN, M. Christophe CHAUMARD, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Jules DONZELOT, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Gino FIN, Mme Michelle PERRIN.

Étaient absents excusés : M. Patrick ROSSETTI, Mme Emmanuèle VALERIAN, M. Patrick EMOND, M. Michel PAPE, M. MICHEL FELDMANN.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Patrick ROSSETTI en faveur de M. Gilles BERNARD, Mme Emmanuèle VALERIAN en faveur de Mme Dominique VISSECO, M. Patrick EMOND en faveur de Mme Pascale BEGNIS, M. Michel PAPE en faveur de M. Olivier MERCIER, M. MICHEL FELDMANN en faveur de Mme Yannick CHARRETEUR.

Secrétaire : Mme Carole PERRIN.

N° MA-DEL-2023-065**OBJET : ACQUISITION FONCIERE - PARCELLE G171**

RAPPORTEUR: M. Gilles BERNARD

Par délibération du 12 juillet 2023 et compte tenu des besoins de la commune en matière funéraire, notre Conseil municipal a validé le projet de création d'un cimetière, chemin Font du Loup, sur la parcelle G170.

Conformément à la réglementation, une étude hydrogéologique a été conduite par un bureau d'études extérieur et a conclu à la faisabilité de cet équipement sur la parcelle concernée.

Toutefois et considérant les besoins notamment en matière de stationnement, des négociations ont été conduites avec le propriétaire de la parcelle G171 d'une contenance de 2290 m², située en zone A au PLU communal.

Ce terrain est situé à proximité du contournement de Bédoin par l'ouest, lequel est prévu au PLU depuis 2011. Il pourra servir de parking le lundi matin jour de marché, mais aussi pour éviter les stationnements anarchiques lors des manifestations au village touristique familial des Florans.

Le propriétaire a accepté de céder sa parcelle pour un montant de 5€ le m² (soit 11 450€ pour 2290 m²).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant les besoins de la commune en matière funéraire et de stationnement,

Entendu cet exposé, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- approuver la création d'un cimetière, d'un parking sur la parcelle cadastrée G171
- autoriser l'achat de cette parcelle au prix de 5€ du m²,



- dire que les frais de notaire seront à la charge de la commune,
- autoriser Monsieur le Maire ou tout adjoint faisant fonction à signer les actes notariés nécessaires,
- autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision pour la bonne exécution de la présente délibération

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de Vaucluse le : 26.10.23
et publication sur le site internet de la commune de Bédoin le : 26.10.23

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, M. Alain CONSTANT

La secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.